

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 3 MARS 2011

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 3 mars 2011 à 19 heures, sous la présidence de **Monsieur Frédéric GIRODET, Maire.**

Etaient présents

Membres élus :

Mme FOULTIER, M. DESOLME, M. ROUCHON J., Mme DIGONNET, M. FRANÇON, Mme POURTIER, M. TOURNON, Adjoints ; Mme TARDY, M. MONDON, M. FOURNEL, M. FAYARD, Mme MONTCOUDIOL, Mme MOUNIER, M. GRANGER, M. B. ROUCHON, Mme JACOB, M. FOURETS

Personnel administratif :

Mrs SAMUEL, SOUVIGNET et Melle MICHEL

Absents excusés

Mme BONNEFOY qui avait donné pouvoir à Mme POURTIER
Mme SOUBEYRAN qui avait donné pouvoir à Mme DIGONNET
M. MILLEVILLE qui avait donné pouvoir à M. TOURNON
Mme FOURNIER qui avait donné pouvoir à Mme MONTCOUDIOL
M. SABATIER qui avait donné pouvoir à Mme FOULTIER
Mme ADMARD qui avait donné pouvoir à M. GRANGER
Mme GOUYET qui avait donné pouvoir à M. FOURETS
M. VEROT qui avait donné pouvoir à M. B. ROUCHON

Absente

Mlle RICHARD

M. FOURNEL Romain a été nommé secrétaire de séance.

M. Le Maire aborde le 1^{er} point de l'ordre du jour.

1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 17 JANVIER 2011

Le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, le compte-rendu du 17 janvier 2011.

2 - DÉCISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ART. L2122-22 CODE GENERAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

M. Le Maire donne lecture de l'arrêté pris depuis la dernière réunion du conseil municipal :

Arrêté N° 10.209 portant sur la souscription d'un acte d'engagement avec le groupement SARL ROYER Jean Maçonnerie - Paulet et Cie - Entreprise Guérin en vue de l'aménagement de la voirie au carrefour de la rue du Cintre et de la rue Nationale pour un montant du marché de 141 410.50 € HT avec un délai d'exécution des travaux fixé à 4 mois.

3 - AFFAIRES FINANCIERES

- **BUDGET COMMUNAL**
 - **Vote Compte Administratif 2010**

Madame DIGONNET présente les dépenses de fonctionnement réalisées, par chapitres :

Chapitre 011	Charges à caractère général	852 996.48 €
Chapitre 012	Charges de personnel	1 161 623.24 €
Chapitre 014	Atténuation de produits	5 398.93 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre entre sections	80 915.31 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	475 587.17 €
Chapitre 66	Charges financières	211 510.98 €
	Total des dépenses de fonctionnement	2 788 032.11 €

Madame DIGONNET présente les recettes de fonctionnement réalisées, par chapitres :

Chapitre 013	Atténuation de Charges	47 131.96 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre entre sections	260 087.97 €
Chapitre 70	Produits de services	120 869.08 €
Chapitre 73	Impôts et Taxes	1 951 820.42 €
Chapitre 74	Dotations et participations	975 324.18 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	92 234.06 €
Chapitre 76	Produits financiers	840.59 €
Chapitre 77	Produits exceptionnels	15 306.21 €
	Total des recettes de fonctionnement	3 463 614.47 €

Madame DIGONNET présente ensuite la section d'investissement avec les dépenses réalisées, par chapitres :

Chapitre 040	Opérations d'ordre entre sections	260 087.97 €
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	142 616.31 €
Chapitre 16	Remboursements d'emprunts	770 945.01 €
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	9 414.31 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	78 237.76 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	611 240.28 €
	Total des dépenses d'investissement	1 872 541.64 €

Madame DIGONNET présente les recettes d'investissement réalisées, par chapitres :

Chapitre 040	Opérations d'ordre entre sections	80 915.31 €
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	142 616.31 €

Chapitre 10	Dotations Fonds Divers Réserves	745 780.00 €
Chapitre 13	Subventions Investissement	169 584.61 €
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	406 000.00 €
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	20 027.31 €
	Total des recettes d'investissement	1 564 923.54 €

Monsieur GRANGER indique que la Commission des Finances a déjà bien travaillé sur ce document. Il mentionne également que l'investissement prévu est exécuté à 60 % seulement. Il espère que cela ne soit que provisoire.

Monsieur GRANGER précise que le budget de fonctionnement diminue peu. Les charges de fonctionnement relatives aux fluides sont particulièrement importantes.

Monsieur le Maire fait remarquer que les investissements ont fortement baissés cette année. C'était une volonté municipale. La priorité a été donnée au désendettement. Quant aux charges courantes, Monsieur le Maire indique que, depuis 2005, c'est la première fois qu'elles se stabilisent. Les charges de personnel ont peu augmenté (aide de l'Etat sur les emplois C.A.E et C.U.I). Un bel effort a été fait sur les travaux en régie. Monsieur le Maire remercie les employés municipaux qui ont participé à l'atteinte de cet objectif. La Municipalité s'était fixée un objectif de 258 000 €. L'objectif a presque été atteint avec 256 000 €. Ces travaux en régie participent aussi à des travaux d'investissement.

Monsieur GRANGER demande le détail des travaux en régie qui s'élèvent à 256 000 €. Il souhaite également des explications sur le remboursement des emprunts sur l'exercice.

Monsieur le Maire précise que le remboursement du prêt in-fine (remboursement FCTVA) de l'ordre de 290 000 € a permis de diminuer l'endettement de la Commune. Ce qui a entraîné aussi des incidences négatives : capacité d'autofinancement en chute, excédent brut de fonctionnement en hausse de plus de 10 %.

Monsieur le Maire donne ensuite lecture du détail des travaux en régie.

Le Maire quitte la séance pour laisser délibérer le Conseil Municipal.

Madame FOULTIER, en qualité de doyenne de l'assemblée, invite le Conseil Municipal à passer au vote du Compte Administratif 2010.

Par **21 voix « POUR »** et **2 « ABSTENTIONS »**, le Conseil Municipal **APPROUVE** le Compte Administratif 2010 de la Commune.

Monsieur le Maire réintègre la séance.

- **Vote Compte Gestion 2010**

Monsieur le Maire présente ensuite le compte de gestion proposé par la Trésorerie qui confirme le résultat de l'exercice 2010 et qui constate les mêmes résultats que le compte administratif.

Le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, le Compte de Gestion 2010 de la Trésorerie pour l'exercice 2010.

- **Vote Affectation des résultats**

Monsieur le Maire rappelle que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de clôture de 706 467.86 € et propose de l'affecter comme suit :

Virement à la section d'investissement	676 000,00 €
Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté	30 467.86 €

Le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, l'affectation du résultat de fonctionnement 2010.

- **SERVICE ASSAINISSEMENT**

- **Vote Compte Administratif 2010**

Madame DIGONNET présente les dépenses de fonctionnement réalisées, par chapitres :

Chapitre 011	Charges à caractère général	136 615.46 €
Chapitre 012	Charges personnel et frais assimilés	6 918.00 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre entre sections	123 715.18 €
Chapitre 66	Charges financières	49 074.58 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	6 085.78 €
	Total des dépenses de fonctionnement	322 410.02 €

Madame DIGONNET présente les recettes de fonctionnement réalisées, par chapitres :

Chapitre 042	Opérations d'ordre entre sections	49 131.80 €
Chapitre 70	Vente de produits fabriqués, prest. services	374 546.32 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	4 942.28 €
Chapitre 76	Produits financiers	56.37 €
	Total des recettes de fonctionnement	428 676.77 €

Madame DIGONNET présente ensuite la section d'investissement avec les dépenses réalisées, par chapitres :

Chapitre 040	Opérations d'ordre entre sections	49 131.80 €
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	132 890.13 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	16 602.00 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	16 521.59 €
	Total des dépenses d'investissement	215 145.52 €

Madame DIGONNET présente les recettes d'investissement réalisées, par chapitres :

Chapitre 040	Opérations d'ordre entre sections	123 715.18 €
--------------	-----------------------------------	--------------

Chapitre 10	Dotations Fonds Divers Réserves	50 000.00 €
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	131 000.00 €
	Total des recettes d'investissement	304 715.18 €

Madame DIGONNET fait remarquer que ce budget n'a pas eu besoin d'un prêt d'équilibre pour être clôturé.

Arrivée de Bernard ROUCHON à 19 h 45

Monsieur GRANGER fait mention de la perte d'une recette que nous avons jusqu'à présent : la prime d'épuration. Ce qui représente environ 15 000 € en moins. Il précise aussi que le remboursement des emprunts a beaucoup diminué par rapport à l'année précédente (plus de 200 000 € l'année dernière et seulement 132 000 € cette année). Il fait également remarqué qu'il n'y a pas eu de gros travaux engagés sur ce budget.

Monsieur le Maire précise que ce budget peut être qualifié de « vertueux ». Il permettra ainsi que soit lancé le grand programme d'assainissement de cette année.

Monsieur le Maire quitte la séance pour laisser délibérer le Conseil Municipal.

Madame FOULTIER, en qualité de doyenne de l'assemblée, invite le Conseil Municipal à passer au vote.

Le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, le Compte Administratif 2010 du budget Assainissement.

Monsieur le Maire réintègre la séance.

- **Vote Compte Gestion 2010**

Monsieur le Maire présente le compte de gestion proposé par la Trésorerie qui confirme le résultat de l'exercice 2010 et qui constate les mêmes résultats que le compte administratif.

Le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, le Compte de Gestion 2010 du budget Assainissement établi par la Trésorerie.

- **Vote Affectation des résultats**

Monsieur le Maire rappelle que le compte administratif présente un excédent d'exploitation de clôture de 125 172.18 € et propose de l'affecter comme suit :

Virement à la section d'investissement	105 000.00 €
Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté	20 172.18 €

Le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, l'affectation du résultat d'exploitation 2010.

- **LOTISSEMENT COMMUNAL**

• **Vote Compte Administratif 2010**

Monsieur SOUVIGNET présente les dépenses de fonctionnement réalisées, par chapitres :

Chapitre 011	Charges à caractère général	59 413.71 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre entre sections	1 089 727.84 €
Chapitre 043	Opérations d'ordre intérieur de section	3 422.76 €
Chapitre 66	Charges financières	3 422.76 €
	Total des dépenses de fonctionnement	1 155 987.07 €

Monsieur SOUVIGNET présente les recettes de fonctionnement réalisées, par chapitres :

Chapitre 042	Opérations d'ordre entre sections	979 679.66 €
Chapitre 043	Opérations d'ordre intérieur de section	3 422.76 €
Chapitre 70	Produits de services	253 650.00 €
	Total des recettes de fonctionnement	1 236 752.42 €

Monsieur SOUVIGNET présente ensuite la section d'investissement avec les dépenses réalisées, par chapitres :

Chapitre 040	Opérations d'ordre entre sections	979 679.66 €
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	163 458.65 €
	Total des dépenses d'investissement	1 143 138.31 €

Monsieur SOUVIGNET présente les recettes d'investissement réalisées, par chapitres :

Chapitre 040	Opérations entre sections	1 089 727.84 €
	Total des recettes d'investissement	1 089 727.84 €

Monsieur le Maire précise que l'achat de terrain, la fin d'études et les travaux de viabilisation s'élèvent à un montant de 1 087 543.00 €. La vente de 5 lots individuels au prix de 95 € du m² a rapporté à la Commune 387 410.00 €. Il reste à vendre environ 4200 m². Pour équilibrer l'opération, il faudrait récolter plus de 700 000 €, soit 166 € du m². Des contacts ont été pris avec divers opérateurs privés et publics. Le prix du marché s'établit aujourd'hui entre 80 € et 100 €. En vendant à 100 € le m², la Commune récolterait environ 420 000 €. Ce qui représenterait un déficit de 300 000 € qui devrait être supporté par le budget de fonctionnement à la fin du prêt en 2012. L'objectif est de vendre le plus rapidement possible.

Monsieur GRANGER demande si le maître d'œuvre qui travaillait sur ce dossier a rendu son rapport.

Monsieur le Maire explique que le rapport a bien été rendu. Il en ressortait qu'il ne fallait pas viabiliser tous les lots à la fois. Les travaux coûteux qui ont été entrepris ont figé les choses et les promoteurs privés ou publics ont très peu de liberté pour rentabiliser leur achat.

Monsieur le Maire propose de faire une présentation plus détaillée de ce rapport lors du prochain conseil municipal.

Monsieur GRANGER fait remarquer que ce projet tel qu'il avait été décidé par l'ancienne municipalité était de permettre à une certaine catégorie de la population d'accéder à la propriété. Il appartient aujourd'hui à la nouvelle municipalité d'orienter la construction sur ce secteur.

Monsieur le Maire rappelle que cette politique reste toujours la même : favoriser l'accès à la propriété aux populations les plus modestes. Mais c'est aussi sensibiliser les promoteurs privés ou publics à garantir des solutions à ces personnes comme le rachat de leur bien si elles n'arrivaient plus à subvenir à leurs crédits.

Monsieur le Maire quitte ensuite la séance pour laisser délibérer le Conseil Municipal.

Madame FOULTIER, en qualité de doyenne de l'assemblée, invite le Conseil Municipal à passer au vote.

Le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, le Compte Administratif 2010 du Budget Lotissement.

Monsieur le Maire réintègre la séance.

- **Vote Compte Gestion 2010**

Monsieur le Maire présente le compte de gestion proposé par la Trésorerie qui confirme le résultat de l'exercice 2010 et qui constate les mêmes résultats que le compte administratif.

Le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, le Compte de Gestion 2010 du budget Lotissement établi par la Trésorerie.

- **Vote Affectation des résultats**

Monsieur le Maire rappelle que le compte administratif présente un excédent d'exploitation de clôture de 106 661.45 € et propose de l'affecter comme suit :

Virement à la section d'investissement	106 661.45 €
--	--------------

Le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, l'affectation du résultat d'exploitation 2010.

- **DEBAT ORIENTATION BUDGETAIRE 2011**

Monsieur le Maire propose d'examiner les dépenses et les recettes de fonctionnement 2010 par services :

- **Etat des dépenses de fonctionnement 2010 par service**

Services	Dépenses	Recettes	Résultat 2010
Ecole publique Saint-Just (Maternelle et Primaire)	187 183.45 €	13 400.33 €	- 173 783.12 €
	653.32 € / élève		
Restaurant scolaire municipal	177 410.69 €	81 295.69	- 96 115.00 €
Ecole publique Malmont (cantine non comprise)	59 780.71 €	0.00 €	- 59 780.71 €
	1 172.17 € / élève		
Centre de Secours Sapeurs-Pompiers	153 229.15 €	0.00 €	- 153 229.15 €
Complexe sportif (Gymnase N°1 et Stades) + ancien stade	64 958.86 €	3203.85 €	- 61 755.01 €
Gymnase N°2	29 619.32 €	1 500.00 €	- 28 119.32 €
Portage de repas à domicile	32 257.85 €	27 925.42 €	- 4 332.43 €
Déneigement (hors indemnités astreintes)	67 215.15 €	5 800.31 €	- 61 414.84 €
Salle polyvalente Malmont et salles annexes	7 049.50 €	9680.00 €	2 630.50 €
Parc automobile	30 762.32 €	0,00 €	- 30 762.32 €
Services techniques voirie	426 686.70 €	43 208.67 €	- 383 478.03 €
Mairie centre administratif (hors rémunérations)	50 294.88 €	0.00 €	- 50 294.88 €
Espaces verts (rémunération 2 agents/7 mois comprise)	44 948.63 €	545.04 €	- 44 403.59 €

• **Etude des prévisions des dépenses des commissions municipales**

Monsieur le Maire rappelle que chaque commission propose des projets avec des ordres de priorité (1, 2 ou 3).

o Culture - Jeunesse et CMJ

▪ Concert du Nouvel An	Priorité 1	1 600,00 €
▪ Concert Gospel	Priorité 1	400,00 €
▪ Théâtre	Priorité 1	700,00 €
▪ Spectacle Brassens-Ferrat	Priorité 1	400,00 €
▪ Inauguration salle polyvalente	Priorité 2	1 000,00 €
▪ Paravents	Priorité 2	1 000,00 €
▪ Expo photos + expo d'artistes	Priorité 2	500,00 €

o Sports

▪ Entretien des stades	Priorité 1	1 000,00 €
▪ Engrais complexe sportif	Priorité 1	3 500,00 €
▪ Matériel Just Gym	Priorité 1	700,00 €
▪ Tapis JGF	Priorité 1	1 200,00 €
▪ Trampoline JGF	Priorité 1	500,00 €
▪ Poutre JGF	Priorité 2	900,00 €
▪ Table Tennis de table	Priorité 2	1 100,00 €
▪ Défébrilateur	Priorité 3	1 500,00 €
▪ Divers	Priorité 3	500,00 €

o Animations

▪ Sonorisation centre bourg	Priorité 1	10 000,00 €
▪ Location Parc scénique JGR	Priorité 1	2 500,00 €
▪ Drapeau JGR	Priorité 1	800,00 €
▪ Réceptions	Priorité 1	10 000,00 €

▪ Fête de la musique	Priorité 2	1 200,00 €
▪ Marché dominical	Priorité 2	800,00 €
▪ Fête du sport	Priorité 2	1 000,00 €
▪ Marché de Noël	Priorité 2	1 000,00 €
▪ Téléthon	Priorité 2	1 800,00 €
▪ Forum des associations	Priorité 3	300,00 €
▪ Vogue	Priorité 3	500,00 €
▪ Blason extérieur Mairie	Priorité 3	1 000,00 €
▪ Divers	Priorité 3	500,00 €
○ <u>Affaires sociales</u>		
▪ 2 Théo Malettes	Priorité 1	460,00 €
▪ 40 Couvertures barquettes	Priorité 1	270,00 €
▪ 20 Barquettes inox	Priorité 1	500,00 €
▪ 20 Barquettes PC	Priorité 1	310,00 €
▪ Repas + 70 ans	Priorité 1	6 000,00 €
▪ Petits gâteaux repas + 70 ans	Priorité 1	250,00 €
▪ Boissons repas + 70 ans	Priorité 1	850,00 €
▪ animateur repas + 70 ans	Priorité 1	250,00 €
○ <u>Restaurant scolaire</u>		
▪ Trancheuse à jambon	Priorité 1	1 600,00 €
▪ Spectacle de Noël	Priorité 1	1 800,00 €
▪ Petit matériel	Priorité 1	300,00 €
▪ Location matériel repas Noël	Priorité 1	500,00 €
▪ Papillottes de Noël (tous services)	Priorité 1	800,00 €
▪ Produits entretien Avenance	Priorité 1	250,00 €
▪ Armoire positive	Priorité 2	2 500,00 €
▪ Décorations de Noël	Priorité 2	200,00 €
○ <u>Affaires Sociales</u>		
▪ Repas des plus de 70 ans (réception)	Priorité 1	6 000,00 €
▪ Repas des plus de 70 ans (animation)	Priorité 1	300,00 €
▪ Subventions conférences	Priorité 2	400,00 €
▪ Charnières pour thermo malettes	Priorité 2	500,00 €
▪ Barquettes et couvercles thermo malettes	Priorité 2	300,00 €
▪ Thermo malettes (2 par an)	Priorité 2	500,00 €
○ <u>Ecole maternelle</u>		
▪ Pharmacie	Priorité 1	80,00 €
▪ Fournitures scolaires	Priorité 1	1 600,00 €
▪ Subvention par élève	Priorité 1	2 650,00 €
▪ Subvention BCD	Priorité 1	450,00 €
▪ Subvention classe piscine	Priorité 1	80,00 €
▪ 2 Ordinateurs	Priorité 1	1 100,00 €
▪ 48 Chaises d'élèves	Priorité 1	880,00 €
▪ Lot de 3 tricycles	Priorité 2	390,00 €
▪ Matériel de motricité	Priorité 3	580,00 €
○ <u>Ecole primaire</u>		
▪ Pharmacie	Priorité 1	100,00 €

▪ Fournitures scolaires	Priorité 1	1 850,00 €
▪ Subvention par élève	Priorité 1	3 300,00 €
▪ Subvention BCD	Priorité 1	550,00 €
▪ Subvention CATE	Priorité 1	1 350,00 €
▪ Subvention classe découverte	Priorité 1	1 100,00 €
▪ 2 Ordinateurs	Priorité 1	1 000,00 €
▪ 18 Chaises d'écopliers	Priorité 1	720,00 €
▪ 12 Chaises d'écopliers	Priorité 2	480,00 €
○ <u>Ecole Malmont</u>		
▪ Pharmacie	Priorité 1	80,00 €
▪ Fournitures scolaires	Priorité 1	750,00 €
▪ Subvention par élève	Priorité 1	1 350,00 €
▪ Subvention BCD	Priorité 1	250,00 €
▪ Subvention CATE	Priorité 1	550,00 €
▪ Subvention classe piscine	Priorité 1	68,00 €
▪ Renouvellement fond BCD	Priorité 1	500,00 €
▪ Matériel de numération	Priorité 1	60,00 €
▪ Fresque extérieure	Priorité 1	250,00 €
▪ Plinthes et structures aux petits	Priorité 1	235,00 €
▪ Transports complexe sportif	Priorité 1	1 600,00 €
▪ 2 Ecrans d'ordinateur	Priorité 2	300,00 €
▪ 1 Lecteur CD avec port USB intégré et externe	Priorité 2	50,00 €
○ <u>Affaires scolaires (divers)</u>		
▪ 2 Autolaveuses	Priorité 1	10 000,00 €
▪ 2 Aspirateurs	Priorité 1	600,00 €
▪ 2 Grands paillasons	Priorité 1	300,00 €
▪ Vêtements et chaussures personnel communal	Priorité 1	200,00 €
▪ Boîte aux lettres Malmont	Priorité 1	50,00 €
▪ Marche pied	Priorité 1	100,00 €
○ <u>Services administratifs</u>		
▪ Panneau d'affichage extérieur Mairie	Priorité 1	350,00 €
▪ Panneau d'affichage G1	Priorité 1	300,00 €
▪ Présentoir intérieur Mairie	Priorité 1	250,00 €
▪ Panneau d'affichage extérieur Ecole Malmont	Priorité 1	200,00 €
▪ Plastifieuse à chaud	Priorité 1	250,00 €
▪ Massicot	Priorité 1	300,00 €
▪ Meuble présentoir accueil 1 ^e étage	Priorité 1	1 000,00 €
○ <u>Communication</u>		
▪ Trame	Priorité 1	10 000,00 €
▪ Guide Haute-Loire	Priorité 1	450,00 €
▪ Maintenance site internet	Priorité 1	1 000,00 €
▪ Maintenance panneau électronique	Priorité 1	1 000,00 €
▪ Divers	Priorité 1	500,00 €

○ <u>Travaux - Voiries</u>		
▪ Voiries Le Preynat Bas	Priorité 1	10 000,00 €
▪ Voiries Bafoy	Priorité 1	15 000,00 €
▪ Voiries Rue de la Chamarèche	Priorité 1	15 000,00 €
▪ Voiries Impasse de la Chamarèche	Priorité 1	15 000,00 €
▪ Voirie Allée du Grand Garay	Priorité 1	20 000,00 €
▪ Voirie sortie des Sagnes	Priorité 1	20 000,00 €
▪ Voiries Place de l'Eglise Malmont	Priorité 1	100 000,00 €
▪ Voiries derrière Eglise Malmont	Priorité 1	25 000,00 €
▪ Voiries Le Preynat Haut	Priorité 1	15 000,00 €
▪ Voiries Le Buisson	Priorité 1	35 000,00 €
▪ Pose et goudronnage de trottoirs (trx en régie)	Priorité 1	30 000,00 €
▪ Entretien des voiries (trx en régie)	Priorité 1	35 000,00 €
▪ Sel, pouzzolane, barrières à neige, travaux de déneigement	Priorité 1	80 000,00 €
○ <u>Travaux - Matériel</u>		
▪ Tracteur	Priorité 1	40 000,00 €
▪ Kangoo	Priorité 1	10 000,00 €
▪ Rouleau + remorque	Priorité 1	12 000,00 €
▪ Machine à peinture (signalis. au sol)	Priorité 1	6 000,00 €
▪ Débroussailleuses	Priorité 1	2 000,00 €
▪ Volets roulants pour école Malmont	Priorité 1	4 500,00 €
▪ Bottes, vêtements, parkas	Priorité 1	2 000,00 €
▪ Jardinières pour fleurs	Priorité 2	5 000,00 €
▪ Balayeuse à désherbage alternatif	Priorité 1	10 000,00 €
▪ 4 Radians pour G1	Priorité 1	12 000,00 €
▪ Barrières pour trottoirs	Priorité 1	2 500,00 €
▪ Matériel terrain synthétique	Priorité 1	7 000,00 €
▪ Quilles pour voiries	Priorité 2	1 000,00 €
▪ Matériels divers	Priorité 2	10 000,00 €
○ <u>Travaux</u>		
▪ Arrosage automatique stade G1	Priorité 1	20 000,00 €
▪ Mur et aménagement Chamarèche	Priorité 1	25 000,00 €
▪ Mur Déguillaume	Priorité 1	30 000,00 €
▪ Portes et fenêtres G1	Priorité 1	30 000,00 €
▪ Rénovation façades et abords complexe	Priorité 1	35 000,00 €
▪ Chauffage Malmont	Priorité 1	5 000,00 €
▪ Peintures extérieures Ecole Malmont	Priorité 1	8 000,00 €
▪ Création borne incendie à l'Aubépine	Priorité 1	3 000,00 €
▪ Numérotation des maisons Le Fau et Malmont	Priorité 1	15 000,00 €
▪ Club House Tennis Club	Priorité 1	35 000,00 €
▪ Aménagement Maison Desorme	Priorité 1	70 000,00 €
▪ Réhabilitation Salle Polyvalente	Priorité 1	140 000,00 €
▪ Columbarium	Priorité 1	25 000,00 €
▪ Réaménagement de la fontaine	Priorité 1	10 000,00 €
▪ Aménagement piétons stade synthétique	Priorité 1	15 000,00 €
▪ Cache containers et plateforme	Priorité 2	15 000,00 €

▪ Panneaux de signalisation et peinture au sol	Priorité 1	10 000,00 €
▪ Mise en sécurité électricité complexe sportif	Priorité 1	5 000,00 €

Monsieur GRANGER revient sur les travaux de ravalement de façades aux abords du complexe sportif. L'état actuel est très dégradé. Si ces travaux sont réalisés en régie, nous ne pourrions pas bénéficier d'une garantie décennale sur la réfection de ces façades. Aussi, Monsieur GRANGER se demande s'il est judicieux de réaliser ces travaux en régie.

Monsieur le Maire explique qu'un crépi ou un enduit serait difficile à réaliser sur des supports déjà très altérés. L'option d'un bardage serait la solution la plus appropriée. Il précise néanmoins que les agents municipaux disposent des compétences nécessaires pour mener à bien ce genre de travaux.

En ce qui concerne la partie « matériel », Monsieur GRANGER trouve qu'il est utile d'avoir certains équipements (type tracteur) dans les communes rurales pour l'entretien des chemins et des voiries. M. Le Maire précise que l'achat d'un tracteur est prévu.

Monsieur GRANGER s'interroge également sur le nombre de travaux de voiries sur Malmont. Il fait remarquer que les voiries de St Just ne doivent pas être oubliées.

Monsieur le Maire en est conscient. Il veut éviter un « saupoudrage ». Cette année, la plus grande partie des travaux de voiries sera close sur Malmont. L'année prochaine, la priorité sera donnée aux voiries saint-justaises.

- **Document préparatoire DOB 2011**

Monsieur le Maire remercie Monsieur SOUVIGNET Christian pour l'établissement de ce document synthétique.

Monsieur le Maire explique que l'examen approfondi de la section de fonctionnement permet de constater une très légère décélération des charges de fonctionnement courant et une progression des produits de fonctionnement courant.

L'excédent brut de fonctionnement correspond à l'excédent des produits courants sur les charges courantes. L'année 2010 a été marquée par une évolution importante de l'EBF. De son niveau dépend la capacité d'autofinancement des dépenses d'investissement de la Commune. L'excédent brut de fonctionnement est resté à un niveau trop faible pour pouvoir dégager une capacité d'autofinancement nette positive.

La capacité d'autofinancement, après le remboursement des emprunts, devient négative en 2010. Cette situation s'explique par le fait que la Collectivité a remboursé un prêt in fine de 290 000.00 € contracté dans l'attente du versement du FCTVA. Le remboursement de ce prêt contribue en effet au désendettement de la Commune.

Le financement des investissements de l'exercice 2010 a été assuré grâce à l'autofinancement et à l'emprunt. La Commune a eu recours à l'emprunt à hauteur de 406 000.00 € correspondant à

la consolidation du prêt 2009 (246 000.00 €) et un appel de fonds de 160 000.00 € sur l'exercice 2010 qui a permis de rembourser la ligne de trésorerie.

En ce qui concerne le ratio de la marge d'autofinancement courant, ce ratio enregistre une dégradation malgré la diminution des charges de fonctionnement courant CAF. Cette situation s'explique par le remboursement du capital des emprunts effectués au titre de l'exercice 2010 qui atteint 770 945.01 € contre 449 874.23 € en 2009.

L'examen du coefficient de mobilisation du potentiel fiscal permet d'évaluer la marge de manœuvre fiscale dont dispose la Commune. Le résultat obtenu par la Commune est inférieur à 1. Cela signifie que le Conseil Municipal dispose d'une certaine marge de manœuvre pour une hypothétique augmentation des taux.

Monsieur le Maire précise que ces taux ne seront pas augmentés cette année. La municipalité ne veut pas que la population ait à porter les efforts qui ont été faits en termes de rigueur budgétaire.

Le ratio de surendettement s'améliore. L'exercice 2010 a été placé sous le sceau du désendettement avec le repli de l'encours de la dette 5 722 720.99 € en 2010 contre 6 087 666.00 € en 2009, soit une diminution de 364 945.01 €. Le recours à l'emprunt atteint 406 000.00 € (246 000.00 € sur les restes à réaliser 2009 et 160 000.00 € sur le prêt contracté en 2010). Le remboursement du capital au titre de l'exercice 2008 (770 874.23 €) a contribué au désendettement.

Monsieur GRANGER fait remarquer la baisse des recettes du FCTVA (450 000.00 € en 2009 contre 190 000.00 € sur 2010). Pour avoir des recettes FCTVA, il faut avoir engagé des dépenses. Monsieur GRANGER ne s'explique pas le montant de 190 000.00 € sur l'exercice 2010 alors que des recettes FCTVA auraient dû être récoltées suite à l'investissement important du groupe scolaire.

Monsieur le Maire explique que l'Etat nous reverse des recettes FCTVA en fonction des dépenses d'investissement réalisées l'année précédente. La Collectivité ne pouvait pas faire l'avance de 290 000.00 €. Elle a donc dû recourir à un prêt en attendant le versement par l'Etat du FCTVA. Il précise que le FCTVA n'est pas une recette à proprement dit puisqu'il s'agit d'un remboursement de TVA et que la commune joue simplement son rôle de collecteur de TVA.

Monsieur le Maire souligne que le budget de l'exercice 2011 doit être élaboré dans un contexte marqué par la crise financière économique et sociale sans précédent et par la décision gouvernementale de bloquer les dotations au niveau de 2010. Les collectivités subissent les décisions prises par le gouvernement qui prévoit le gel des dotations jusqu'en 2013 et les hausses des tarifs de l'électricité, du gaz et des matières premières.

Dans un tel contexte, Monsieur le Maire explique que la maîtrise des dépenses de fonctionnement constitue un enjeu majeur de la gestion communale. Les travaux d'économie d'énergie sur les bâtiments communaux et la mise aux normes de l'éclairage public constituent une priorité afin de maintenir les dépenses de fluides à un niveau acceptable. Des économies intéressantes sont envisagées sur les nouveaux contrats de maintenance et de location du matériel de reprographie.

Monsieur le Maire souligne que la commune va devoir anticiper une baisse de la DGF puisque cette dernière a perdu une centaine d'habitants (4224 habitants en 2011 ; 4126 habitants en 2012). Cette situation se traduit par un nombre croissant de logements vacants et une dégradation du parc immobilier. Il paraît donc indispensable de s'interroger sur l'opportunité d'instaurer une taxe d'habitation sur les logements vacants depuis plus de 5 ans. La mise en œuvre de ce dispositif doit être l'occasion d'associer la commission des impôts à l'évaluation des locaux d'habitation.

Monsieur GRANGER fait remarquer qu'une recette supplémentaire avait été prévue par le Conseil Communautaire dans le cadre des charges transférées. Ce dossier reste à suivre auprès de la Communauté de communes.

Monsieur le Maire souligne qu'il faut essayer de faire financer le plus possible de projets par la Communauté de Communes Loire Semène. C'est ce qui sera fait pour l'aménagement du terrain synthétique et la création de la pépinière d'entreprises.

- **Etude des subventions 2011**

Monsieur le Maire demande à Madame FOULTIER de les commenter.

Madame FOULTIER informe que les subventions sportives sont calculées par point. L'an dernier, le point était à 3.22. Il a été décidé une augmentation de la valeur du point de l'ordre de 2 % (ce qui porte le point à 3.28).

Pour les autres associations, l'augmentation serait de 2% ; à l'exception de l'Association Saint-Justaire des Agents Communaux qui conserve le calcul de la subvention sur la base de 0,76 % de la masse salariale.

4 - PROJET REHABILITATION SALLE POLYVALENTE

- **Choix architecte**
- **Demande d'aides dotation d'équipement des territoires ruraux et réserve parlementaire**

Monsieur le Maire rappelle que le bureau Véritas avait réalisé un audit « sécurité contre l'incendie » concernant la salle polyvalente de la mairie et que la commission de sécurité de l'arrondissement d'Yssingeaux qui s'est réunie le 9 novembre 2010 a émis un avis défavorable à l'exploitation de cet établissement en demandant un échéancier de travaux et une restructuration importante de cette salle.

Par conséquent, Monsieur le Maire informe qu'une consultation pour la maîtrise d'œuvre de cette opération a été lancée auprès de 7 architectes :

- | | |
|-----------------------------------|----------------------|
| - Ateliers GIRERD-MASSART | Saint Etienne |
| - Patrick FABRE et Benoit COILLOT | Le Puy en Velay |
| - Véronique GONZALES | La Séauve Sur Semène |

- | | |
|---------------------|--------------------|
| - Stéphanie LIOGIER | Yssingeaux |
| - Pierre RASCLE | St Just Malmont |
| - Florian ROCHETTE | St Didier en Velay |
| - W Architectes | Aurec sur Loire |

Monsieur le Maire précise que l'enveloppe financière prévisionnelle des travaux a été fixée à 150 000 € HT. La commission d'analyse des offres s'est réunie le 28 février 2011 pour ouvrir les propositions de maîtrise d'œuvre des architectes.

Quatre architectes ont répondu :

- | | |
|-----------------------------------|-----------------|
| - Pierre RASCLE | St Just Malmont |
| - Patrick FABRE et Benoit COILLOT | Le Puy en Velay |
| - Stéphanie LIOGIER | Yssingeaux |
| - W Architectes | Aurec sur Loire |

C'est le Cabinet FABRE/COILLOT qui a été retenu.

Monsieur le Maire expose que la collectivité pourrait bénéficier d'une aide de l'Etat pour cette réhabilitation au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (nouvelle dotation issue de la fusion de la DGE et DDR) sur l'opération bâtiments communaux faisant l'objet d'une mise aux normes de sécurité avec un taux de subvention de 20% à 35%.

D'autre part, Monsieur le Maire expose également qu'une demande d'aide au titre de la réserve parlementaire peut également être effectuée.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le choix de l'architecte pour réaliser la maîtrise d'œuvre de la réhabilitation de la salle polyvalente et de lui donner pouvoir pour effectuer les demandes d'aides au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2011 et de la réserve parlementaire 2011.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité le choix de l'architecte, le Cabinet FABRE/COILLOT, pour réaliser la maîtrise d'œuvre de la réhabilitation de la salle polyvalente et **AUTORISE**, à l'unanimité, Monsieur le Maire à effectuer les demandes d'aides au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2011 et de la réserve parlementaire 2011.

5 - PROJET D'AMENAGEMENT D'UN TERRAIN SYNTHETIQUE AU COMPLEXE SPORTIF

- **Révision simplifiée du plan local d'urbanisme**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les dispositions de la loi du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre Communes, Départements, Régions et Etat ainsi que celles des articles R 123-15 à R 123-25 du Code de l'Urbanisme, transfèrent aux communes les compétences en matière d'urbanisme. De ce fait, il revient à la commune de décider de la révision simplifiée d'un plan local d'urbanisme (PLU).

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la compétence « Equipements sportifs d'intérêt communautaire » la Communauté de Communes « Loire Semène » a décidé de l'aménagement d'un terrain de football synthétique à St Just Malmont sur le site actuel du terrain stabilisé au lieu-dit « Ampierre » au complexe sportif.

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de cette opération la Commune a acquis, afin d'agrandir la surface du terrain pour répondre aux exigences de la Fédération Française de Football, les parcelles AN 24 et 161 aux consorts Robert. Ces parcelles actuellement classées en zone naturelle (N) au PLU nécessitent le classement en zone AUs (sportive) du PLU.

D'autre part, dans le cadre de ce projet, une partie de la parcelle AN 25 (25M²) classée actuellement en zone UBh devra être également classée en zone AUs.

Monsieur le Maire expose que la commune doit faire évoluer son PLU et propose d'utiliser la procédure de révision simplifiée.

En effet, celle-ci est réservée à des adaptations du PLU rendues nécessaires par des projets ponctuels et motivées par l'intérêt général. Aussi, selon l'article L 123-13 du code de l'urbanisme, la révision simplifiée est possible pour la réalisation d'une construction ou d'une opération publique ou privée présentant un intérêt général pour la commune ou tout autre collectivité. De ce fait, l'aménagement du terrain synthétique est d'intérêt général.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prescrire la révision simplifiée du PLU de la Commune de Saint-Just-Malmont afin de classer les parcelles AN 24, 161 et partie AN 25 en zone AUs (sportive) afin de permettre l'aménagement du terrain de football synthétique par la Communauté de Communes « Loire Semène » conformément aux articles L123-1 et suivants, R 123-1 et suivants du Code de l'Urbanisme.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de charger la commission municipale d'urbanisme et grands projets du suivi de l'étude du plan local d'urbanisme et de mener la procédure selon le cadre défini par l'article 123-13 du code de l'urbanisme en ce qui concerne l'association et la consultation des diverses personnes publiques.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de lui donner autorisation de signer toute convention qui serait nécessaire à la mise à disposition des services de l'Etat et de lui donner tous pouvoirs pour signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de révision simplifiée.

Par **24 voix « POUR »** et **2 « ABSTENTIONS »**, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de prescrire la révision simplifiée N° 1 du PLU de la commune de Saint Just-Malmont afin de classer les parcelles AN 24, 161 et partie AN 25 en zone AUs (sportive) afin de permettre l'aménagement du terrain de football synthétique par la Communauté de Communes « Loire Semène » conformément aux articles L123-1 et suivants, R 123-1 et suivants du Code de l'Urbanisme,
- **CHARGE** la commission municipale d'urbanisme et grands projets du suivi de l'étude du plan local d'urbanisme et **DE MENER** la procédure selon le cadre défini

par l'article 123-13 du code de l'urbanisme en ce qui concerne l'association et la consultation des diverses personnes publiques et de la concertation,

- **DONNE** autorisation à Monsieur le Maire de signer toute convention qui serait nécessaire à la mise à disposition des services de l'Etat et **DONNE** à Monsieur le Maire tous pouvoirs de signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de révision simplifiée.

- **Déclassement et reclassement du chemin rural**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la compétence « équipements sportifs d'intérêt communautaire », la Communauté de Communes « Loire Semène » va aménager un terrain de football synthétique sur le site actuel du terrain stabilisé au complexe sportif.

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de ce projet il convient, afin d'agrandir la surface de l'aire de jeu, de déclasser une partie de la voie communale n° VC 31 à caractère de chemin reliant la rue du Midi au village du Petit Roure.

Monsieur le Maire présente le projet de déclassement - reclassement et aliénation du chemin rural VC 31 :

- déclassement du domaine public du chemin rural VC 31 de 335 m² au profit du domaine privé de la Commune de Saint-Just-Malmont afin de permettre la réalisation par la Communauté de Communes « Loire Semène » du terrain synthétique ;

- cession de 17m² du chemin rural au profit de Monsieur Jacky DREVET, propriétaire de la parcelle AN 25. En contre partie, Monsieur DREVET cède à la Commune de Saint-Just-Malmont 25m² à prendre sur la parcelle AN 25 ;

- cession de 18m² du chemin rural au profit de Monsieur GIRODET André.

Le tracé du nouveau chemin rural piétonnier s'effectuera sur la partie de la parcelle AN 25 cédée à la Commune et sur les parcelles AN 24 et 161 acquises par la Commune de Saint-Just-Malmont auprès des Consorts ROBERT et sur la parcelle AN 177 appartenant à la Commune.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le déclassement - reclassement et l'aliénation au profit de propriétaires riverains de la voie communale à caractère de chemin VC 31 reliant la rue du Midi au village du Petit Roure.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de lui donner pouvoir pour effectuer les démarches nécessaires pour l'enquête publique relative à ces déclassement - reclassement et aliénation et pour nommer le commissaire enquêteur pour effectuer cette enquête publique.

Le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, le déclassement - reclassement et l'aliénation au profit de propriétaires riverains de la voie communale à caractère de chemin VC 31 reliant la rue du Midi au village du Petit Roure et **DECIDE**, à l'unanimité, de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires pour l'enquête publique relative à ces

déclassement - reclassement et aliénation et pour nommer le commissaire enquêteur pour effectuer cette enquête publique.

6 - TRAVAUX ASSAINISSEMENT 2011

- **Approbation dossier consultation des entreprises reconstruction de la station d'épuration**
- **Approbation dossier consultation des entreprises réhabilitation des réseaux d'assainissement du Fau et Malmont**
- **Acquisition terrain à M. RIOCREUX Armand pour aménagement station d'épuration**

Monsieur le Maire rappelle que la maîtrise d'œuvre du programme d'assainissement 2011 avait été confiée au cabinet Paul Vollin Ingénierie, Agence de Saint Etienne, 46 rue de la Télématique à Saint Etienne.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier de consultation des entreprises établi par le bureau PVI qui se décompose en 3 lots :

- Lot n° 1 : Mise en séparatif eaux usées – eaux pluviales et enfouissement des réseaux secs au Fau
- Lot n° 2 : Aménagement station d'épuration type filtre planté de roseaux , 500 équivalents/habitants à Malmont
- Lot n° 3 : Réhabilitation des réseaux eaux usées à Malmont

Le dossier DCE comprend :

- Règlement de la consultation
- Acte d'engagement
- Cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
- Bordereau des prix unitaires (BPU)
- Détails quantitatif estimatif (DQE)
- Plans

Monsieur le Maire expose que lot n° 1 s'effectuera dans le cadre d'un groupement de commandes avec le Syndicat des Eaux de la Semène et il informe que les travaux ont été estimés par le bureau d'études comme suit :

- Lot n° 1 : 369 951.25 € HT
- Lot n° 2 : 400 320.00 € HT
- Lot n° 3 : 102 070.00 € HT

Monsieur le Maire propose de choisir la procédure adaptée pour la dévolution des travaux. Il informe le Conseil Municipal qu'il conviendra de procéder à l'acquisition de terrains auprès de

Monsieur RIOCREUX Armand d'une superficie de 4180m² (emprise station) à prendre sur les parcelles cadastrées section N° 649, 650 et 958 pour l'aménagement de la station de Malmont.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le dossier de consultation des entreprises du programme d'assainissement 2011 tel qu'il est présenté, de lui donner pouvoir pour lancer la consultation selon la procédure adaptée et de transmettre ces dossiers de consultation auprès du Conseil Général de la Haute-Loire et de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne dans le cadre des aides financières qui ont été sollicitées.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver l'acquisition des terrains nécessaires à l'aménagement de la station d'épuration de Malmont auprès de Monsieur RIOCREUX Armand et de lui donner pouvoir de signer tous les documents nécessaires à ces décisions.

Le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, le dossier de consultation des entreprises du programme d'assainissement 2011 tel qu'il est présenté et **DECIDE**, à l'unanimité, de donner pouvoir à Monsieur le Maire de lancer la consultation selon la procédure adaptée et de transmettre ces dossiers de consultation auprès du Conseil Général de la Haute-Loire et de l'agence de l'Eau Loire Bretagne dans le cadre des aides financières qui ont été sollicitées.

Le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, l'acquisition des terrains nécessaires à l'aménagement de la station d'épuration de Malmont auprès de Monsieur RIOCREUX Armand et **DECIDE**, à l'unanimité, de donner pouvoir à Monsieur le Maire de signer tous les documents nécessaires à ces décisions.

- **Convention groupement de commandes avec le syndicat des eaux de la Semène**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que l'étude de diagnostic des réseaux d'assainissement effectuée en collaboration avec la Communauté de Communes sur les secteurs « Le Fau - le Sarret » et « Malmont » a mis en évidence l'impérieuse nécessité d'effectuer des travaux de réhabilitation des réseaux des villages du Fau et de Malmont.

A ce titre, cette restructuration des réseaux d'eaux usées a été intégrée sur le programme de travaux d'assainissement 2010 - 2011 et le bureau d'études PVI s'est vu confier une mission de maîtrise d'œuvre.

La réalisation de mise en séparatif des réseaux d'assainissement du village du Fau a conduit la commission travaux à s'interroger sur la nécessité de procéder à l'enfouissement de l'ensemble des réseaux. Le Syndicat des Eaux de la Semène a souhaité s'associer au projet en programmant le renouvellement du réseau d'eau potable et la reprise des branchements.

Afin de pouvoir exécuter les deux projets sans que l'un interfère sur l'autre, il paraît judicieux de constituer un groupement de commandes de travaux conformément aux dispositions de l'article 8 du code des marchés publics. Ce dispositif permet également d'optimiser le déroulement des travaux grâce à une meilleure coordination du chantier.

Le groupement de commandes permet à des personnes publiques relevant du code des marchés publics et justifiant de besoins communs liés à un achat déterminé ou à une opération ponctuelle dans le domaine des fournitures, des services ou des travaux d'associer leurs maîtrises d'ouvrage respectives dans le but de réaliser des économies d'échelle.

La mise en œuvre du groupement de commande est conditionnée à la signature d'une convention entre les maîtrises d'ouvrage précisant les modalités de fonctionnement du groupement.

Les Collectivités membres du groupement de commande désignent un coordonnateur. A ce titre, le coordonnateur est chargé dans le respect des règles du code des marchés publics d'organiser la procédure de consultation pour l'ensemble des membres du groupement de commande. Conformément à l'article 8-VI du code des marchés publics, le coordonnateur n'est pas mandaté pour signer et exécuter les marchés au nom de l'ensemble des membres du groupement. Chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, signe le marché et s'assure de sa bonne exécution. Les fonctions de coordonnateur sont exclusives de toute forme de rémunération en dehors des frais de fonctionnement énumérés dans la convention.

Une commission d'appel d'offres est constituée. Chaque collectivité désigne deux membres. (un titulaire, un suppléant). En cas de partage des voix, le président à voix prépondérante. Chaque membre du groupement s'engage à définir le quantitatif, le descriptif et l'estimation des prestations correspondant à ses besoins propres qu'il communique au coordonnateur. L'avis d'appel public à la concurrence, le règlement de consultation commun à tous les membres du groupement sont établis par le coordonnateur. Les plis sont ouverts en commission d'appel d'offres qui agréé les candidatures et attribue les marchés.

Les marchés sont notifiés par chacun des membres du groupement. L'avis d'attribution n'est envoyé qu'après réception par le coordonnateur d'une copie de l'accusé de réception de la notification par le titulaire. Le coordonnateur est chargé pour le compte de tous les membres du groupement :

- d'envoyer les dossiers de consultation et de réceptionner les offres ;
- de convoquer les membres de la commission d'appel d'offres, d'assurer le secrétariat, et d'établir les procès verbaux en autant d'exemplaires que de membres du groupement ;
- de rédiger les rapports d'analyse des candidatures et des offres ;
- d'informer les entreprises du rejet des candidatures et des offres ;
- de recueillir les certificats fiscaux et sociaux de l'entreprise attributaire des marchés ;
- d'adresser l'avis d'attribution des marchés à la publication.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le mode de dévolution choisi pour le programme d'assainissement est la procédure adaptée. De fait, la commission d'étude des offres de prix, constituée dans le cadre du groupement de commandes, sera amenée à rendre un avis consultatif.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la convention de groupement de commandes à intervenir avec le Syndicat des Eaux de la Semène dans le cadre du programme de travaux d'assainissement et d'eau potable au village du Fau pour la mise en séparatif des réseaux d'assainissement et enfouissement des réseaux secs et le renouvellement des réseaux d'eau potable du village du Fau.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- d'approuver la désignation de la Commune de Saint-Just-Malmont en qualité de coordonnateur du groupement de commandes ;
- de procéder à la désignation des deux membres (un titulaire, un suppléant) devant siéger à la commission d'étude des offres de prix du groupement de commandes sachant que les membres de la commission sont amenés à rendre un avis compte-tenu du mode de dévolution choisi pour ce marché à savoir un marché passé selon la procédure adaptée ;
- de lui donner tous pouvoirs de signer tous les documents nécessaires à l'exécution des présentes dispositions.

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE**, à l'unanimité, la convention de groupement de commandes à intervenir avec le Syndicat des Eaux de la Semène dans le cadre du programme de travaux d'assainissement et d'eau potable au village du Fau pour la mise en séparatif des réseaux d'assainissement et enfouissement des réseaux secs et le renouvellement des réseaux d'eau potable du village du Fau ;
- **APPROUVE**, à l'unanimité, la désignation de la Commune de Saint-Just-Malmont en qualité de coordonnateur du groupement de commandes ;
- **DESIGNE**, à l'unanimité, Monsieur Jacques ROUCHON (titulaire) et Madame Dominique POURTIER (suppléante) en qualité de membres de la commission d'étude des offres de prix du groupement de commandes sachant que les membres de la commission désignés sont amenés à rendre un avis compte-tenu du mode de dévolution choisi pour ce marché à savoir un marché passé selon la procédure adaptée ;
- **ACCEPTE**, à l'unanimité, de donner à Monsieur le Maire tous pouvoirs de signer tous les documents nécessaires à l'exécution des présentes dispositions.

7 - AFFAIRES CULTURELLES

- **Spectacle Onde'N'Gospel du 19 février 2011**

Monsieur Le Maire rappelle que, par délibération en date du 16 février 2007, le Conseil Municipal avait approuvé la création d'une régie de recettes ayant pour objet l'encaissement des produits suivants : droit d'entrée et recettes enregistrées lors des manifestations culturelles et animations organisées par la Commune de Saint-Just-Malmont.

Monsieur le Maire précise que 4 tarifs avaient été adoptés.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de fixer le tarif du concert donné par la chorale Onde'N'Gospel 32 rue Voltaire 42700 FIRMINY organisé par la commission municipale culturelle le samedi 19 février 2011 à 20 h 30 à la salle polyvalente de Saint-Just-Malmont.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer à 6.00 € (tarif C) le droit d'entrée pour les adultes et à 1.50 € (tarif A) pour les enfants de moins de 12 ans pour le concert Onde'N'Gospel organisé par la Commune de Saint-Just-Malmont le samedi 19 février 2011 à la salle polyvalente de Saint-Just-Malmont.

Madame POURTIER Dominique fait le bilan du Concert Gospel. Le total des recettes s'élève à 1108.50 €. Le coût du spectacle était de 400.00 €. Un bénéfice a été fait de 708.50€. 235 personnes ont assisté à ce spectacle.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le versement d'une subvention de 400.00 € à la chorale Onde'N'Gospel 32 rue Voltaire 42700 FIRMINY pour l'organisation de cette manifestation et de le charger de transmettre cette délibération au régisseur de recettes chargé de l'encaissement et à Monsieur Le Trésorier de St Didier en Velay.

Le Conseil Municipal, **FIXE**, à l'unanimité, à 6.00 € (tarif C) le droit d'entrée pour les adultes et à 1.50 € (tarif A) pour les enfants de moins de 12 ans pour le concert Onde'N'Gospel organisé par la commune de Saint-Just-Malmont le samedi 19 février 2011 à la salle polyvalente de Saint-Just-Malmont.

Le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, le versement d'une subvention de 400.00 € à la chorale Onde'N'Gospel 32 rue Voltaire 42700 FIRMINY pour l'organisation de cette manifestation et **DECIDE**, à l'unanimité, de charger Monsieur le Maire de transmettre cette délibération au régisseur de recettes chargé de l'encaissement et à Monsieur Le Trésorier de St Didier en Velay.

- **Spectacle Théâtre « Les Balladins » du 19 mars 2011**

Monsieur Le Maire rappelle que, par délibération en date du 16 février 2007, le Conseil Municipal avait approuvé la création d'une régie de recettes ayant pour objet l'encaissement des produits suivants : droit d'entrée et recettes enregistrées lors des manifestations culturelles et animations organisées par la Commune de Saint-Just-Malmont.

Monsieur le Maire précise que 4 tarifs avaient été adoptés.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de fixer le tarif d'entrée pour la représentation théâtrale de la compagnie «Les Balladins » 29 rue Jean Jacques Rousseau 42500

LE CHAMBON FEUGEROLLES, organisée par la commission municipale culturelle le samedi 19 mars 2011 à 20h30 à la salle polyvalente de Saint-Just-Malmont.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer à 6.00 € (tarif C) le droit d'entrée pour les adultes et à 1.50. € (tarif A) pour les enfants de moins de 12 ans pour la représentation théâtrale organisée par la Commune de Saint-Just-Malmont le samedi 19 mars 2011 à la salle polyvalente de Saint-Just-Malmont.

Monsieur le Maire demande au Conseil d'approuver le versement d'une subvention de 700.00 € à la compagnie « Les Balladins » 29 rue Jean Jacques Rousseau 42500 LE CHAMBON FEUGEROLLES pour l'organisation de cette manifestation et de le charger de transmettre cette délibération au régisseur de recettes chargé de l'encaissement et à Monsieur Le Trésorier de St Didier en Velay.

Le Conseil Municipal, **FIXE**, à l'unanimité, à 6.00 € (tarif C) le droit d'entrée pour les adultes et à 1.50 € (tarif A) pour les enfants de moins de 12 ans pour la représentation théâtrale organisée par la Commune de Saint-Just-Malmont le samedi 19 mars 2011 à la salle polyvalente de Saint-Just-Malmont.

Le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, le versement d'une subvention de 700.00 € à la compagnie « Les Balladins » 29 rue Jean Jacques Rousseau 42500 LE CHAMBON FEUGEROLLES pour l'organisation de cette manifestation et **DECIDE**, à l'unanimité, de charger Monsieur le Maire de transmettre cette délibération au régisseur de recettes chargé de l'encaissement et à Monsieur Le Trésorier de St Didier en Velay.

8 - TRAVAUX EXTENSION ELECTRICITE BASSE TENSION

- **Participation à l'alimentation électrique de projets aux Champs de Berre et la Ratelière**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que des travaux peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental des Collectivités Concédantes d'Electricité et du Gaz de la Haute-Loire.

Comme la Commune ne livre pas le génie civil et conformément aux décisions prises par son Comité, le Syndicat Départemental peut prendre en charge la réalisation des travaux en demandant à la Commune une participation de 10 € par mètre, soit pour les travaux au lieudit « Champs de Berre » : 47 m x 10 € = 470.00 €.

Monsieur FOURETS intervient pour faire remarquer que la totalité des travaux a été effectuée ce jour sur une longueur de 13 m au lieu de 47 m.

A la lumière de ces dernières informations, Monsieur le Maire demande à ce que des vérifications soient faites dès le lendemain. Aucun vote n'est demandé au Conseil Municipal. Celui-ci sera effectué lors de la prochaine réunion.

9 - RAMASSAGE SCOLAIRE

- **Modification tarif abonnement mensuel ramassage scolaire St Just/St Didier et Malmont/St Didier**

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération en date du 7 octobre 2010, le Conseil Municipal lui avait donné pouvoir pour régler les frais de transport sur la ligne régulière 34 auprès des autocars Driot-Masson sur la base de 17.50 € par mois et par enfant aussi bien pour le transport St Just/ St Didier que Malmont/St Didier après la prise en compte du subventionnement des élèves par le Conseil Général de la Haute-Loire.

Monsieur Le Maire expose que lors de sa réunion du 22 octobre 2010, l'assemblée départementale a décidé pour tout élève subventionnable :

- de maintenir à 30 % du coût de transport la participation familiale ;
- de porter le plafond de celle-ci à 200.00 €/an soit 20.00 €/mois.

Cette disposition est applicable au 1^{er} janvier 2011.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de lui donner pouvoir pour régler à compter du 01/01 /2011 les frais de transport sur la ligne régulière 34 auprès des autocars Driot-Masson sur la base de 17.70 € par mois et par enfant pour le transport St Just/St Didier et sur la base de 20.00 € par mois et par enfant pour le transport Malmont/St Didier après la prise en compte du subventionnement des élèves par le Conseil Général de la Haute-Loire.

Le Conseil Municipal, **DECIDE**, à l'unanimité, de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour régler à compter du 01/01/2011 les frais de transport sur la ligne régulière 34 auprès des autocars Driot-Masson sur la base de 17.70 € par mois et par enfant pour le transport St Just/St Didier et sur la base de 20.00 € par mois et par enfant pour le transport Malmont/St Didier après la prise en compte du subventionnement des élèves par le Conseil Général de la Haute-Loire.

10 - PERSONNEL COMMUNAL

- **Modification du tableau des effectifs**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Monsieur le Maire précise qu'il appartient donc au conseil municipal de modifier le tableau des emplois afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau annuel d'avancement de grade établi au titre de l'année 2011.

Cette modification préalable aux nominations, entraîne la suppression des emplois d'origine et la création d'emplois correspondant aux grades d'avancement.

Considérant l'avis favorable en date du 24 février 2011 de la commission administrative paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Loire sur les propositions d'avancement de grade de quatre agents au 1^{er} avril 2011, Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal :

- La suppression à compter du 1^{er} avril 2011 de l'emploi d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe et la création à compter de cette même date de l'emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe (nomination de Mme COLOMB) ;

- La suppression à compter du 1^{er} avril 2011 de l'emploi d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe et la création à compter de cette même date de l'emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe (nomination de Mme PANEI) ;

- La suppression à compter du 1^{er} avril 2011 de l'emploi d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe et la création à compter de cette même date de l'emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe (nomination de Mme TARERIAT) ;

- La suppression à compter du 1^{er} avril 2011 de l'emploi d'adjoint administratif territorial de 1^{ère} classe et la création à compter de cette même date de l'emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe (nomination de M. JOURDAT).

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE**, à l'unanimité, la modification du tableau des emplois de la collectivité au 1^{er} avril 2011 ;
- **APPROUVE**, à l'unanimité, la suppression des emplois de 3 adjoints techniques territoriaux de 1^{ère} classe et d'un adjoint administratif territorial de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} avril 2011 afin de permettre les avancements de grade de quatre agents et **DECIDE**, à l'unanimité, de donner pouvoir à Monsieur le Maire de signer toutes les pièces nécessaires à ces décisions notamment de procéder aux nominations précitées.

- **Renouvellement contrat unique insertion CALI David**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le contrat unique d'insertion de Monsieur David CALI est arrivé à échéance le 1^{er} mars 2011.

Une demande pour un éventuel renouvellement du C.U.I. pour une période de 6 mois a été effectuée auprès des services de Pôle Emploi Monistrol Est.

Monsieur le Maire précise que les services de l'Etat pourraient apporter une aide financière de 60 % sur la base de 20 heures hebdomadaires.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler le contrat unique d'insertion de Monsieur David CALI sur la base de 35 heures hebdomadaires pour la période du 2 mars 2011 au 1^{er} septembre 2011 avec une aide de l'Etat de 60 % sur la base de 20 heures hebdomadaires et

de lui donner pouvoir pour signer le contrat à durée déterminée ainsi que la convention entre l'Etat, l'employeur et le salarié.

Le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, de renouveler le contrat unique d'insertion de Monsieur David CALI sur la base de 35 heures hebdomadaires pour la période du 2 mars 2011 au 1^{er} septembre 2011 avec une aide de l'Etat de 60 % sur la base de 20 heures hebdomadaires et **DECIDE**, à l'unanimité, de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer le contrat à durée déterminée ainsi que la convention entre l'Etat, l'employeur et le salarié.

11 - AVIS SUR LE PROJET DE FUSION ADMINISTRATIVE DE L'ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE ET DE L'ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE AVEC UNE SEULE DIRECTION

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la direction des écoles publiques de Saint-Just-Malmont est actuellement assurée par Monsieur André ACHARD pour l'école élémentaire et par Monsieur Willy BERTHASSON pour l'école maternelle.

Monsieur le Maire expose que ces 2 établissements se situent actuellement sur 2 sites différents et que Monsieur ACHARD fera valoir en fin d'année scolaire 2010-2011 ses droits à la retraite.

Monsieur le Maire précise que la fusion administrative des écoles a été abordée avec l'Inspecteur d'Académie afin qu'un seul directeur gère les 2 établissements scolaires.

Ce projet a été présenté aux enseignants et aux parents d'élèves en conseils d'écoles. Les professeurs sont dans leur majorité favorable à cette démarche avec quelques réserves quant à l'éloignement temporaire des 2 sites tandis que les parents ne voient pas d'objection à la réalisation de cette fusion. Il est précisé que cette éventuelle fusion n'a pas d'impact sur une éventuelle fermeture ou ouverture de classe.

Par 8 voix « Pour » et 1 voix « Contre » en maternelle et 15 voix « Pour » en élémentaire ce projet a été approuvé en conseils d'écoles.

Monsieur Le Maire informe qu'il convient désormais que le Conseil Municipal se prononce sur ce sujet sachant que cette fusion permettrait d'avoir une meilleure lisibilité notamment dans le cadre du regroupement des 2 écoles sur un seul site avec le projet de construction sur le site de l'école maternelle du groupe scolaire élémentaire avec un seul directeur : Willy BERTHASSON.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable à la fusion administrative des écoles maternelle et élémentaire publiques de Saint Just Malmont, de lui donner pouvoir de notifier cette délibération, aux directeurs d'école et à Monsieur l'Inspecteur d'Académie et de signer toutes les pièces nécessaires à cette décision.

Le Conseil Municipal **EMET**, à l'unanimité, un avis favorable à la fusion administrative des écoles maternelle et élémentaire publiques de Saint-Just-Malmont et **DECIDE**, à l'unanimité, de donner pouvoir à Monsieur le Maire de notifier cette délibération aux directeurs d'école et à Monsieur l'Inspecteur d'Académie et de signer toutes les pièces nécessaires à cette décision.

12 - COMPTE RENDU DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET DES REUNIONS AUX STRUCTURES INTERCOMMUNALES

Travaux

Monsieur ROUCHON signale que les travaux se poursuivent au Club House de Tennis. Une taille des arbres a été faite au Sarret. Les employés ont effectué quelques travaux de goudronnage et nettoyage des fossés.

Communication

Monsieur TOURNON signale que la prochaine trame devrait paraître fin mai. Les associations ont jusqu'au 4 avril pour fournir leurs articles. Cette trame contiendra un article concernant le centenaire de la JGR.

Dans le cadre de l'École Intercommunale de Musique, des réunions sont programmées tous les quinze jours (création des statuts, du bureau, etc...). La mise en route de cette école devrait être effective dès la prochaine rentrée.

Finances et Affaires Sociales

Madame DIGONNET signale que, dans le cadre du repas des seniors, c'est l'Auberge ROYER qui a été retenue pour la partie restauration et Monsieur Georges CUBIZOLLES, Saint-Justaire, pour la partie animation.

Commission Vie Associative/ Animations

Le 17 avril prochain est organisé le rallye des anciennes voitures. Madame FOULTIER souhaiterait dynamiser cette animation en demandant à son président s'il était possible que les voitures arrivent jusqu'à la place de la Mairie et y stationnent un petit moment.

Le 23 avril se déroulera la foire de ST-JUST-MALMONT. A l'occasion de cette foire, une exposition d'aviculteurs serait prévue par le Syndicat Intercommunal d'Aviculture de l'Ondaine.

Les 11, 12 et 13 mars prochains, des structures gonflables sont prévues au G1 pour distraire les enfants pendant les vacances actuelles.

Dans le cadre de remises importantes sur les produits relatifs aux illuminations, Madame FOULTIER signale l'achat d'illuminations pour mettre en valeur la Route de Jonzieux lors des fêtes de fin d'année.

Urbanisme

La remplaçante de Madame ALEXANDER devrait arriver à la Communauté de Communes Loire Semène d'ici deux mois.

Culture

Madame POURTIER signale que nous accueillons en salle du Conseil l'exposition de Madame Marcelle PEYRARD du 1^{er} au 31 mars.

Le 17 avril, lors de l'expo photos réservée aux enfants, nous aurons l'intervention d'un « urban-designer ». C'est un artiste de rue travaillant à l'aérosol qui nous réalisera en direct une fresque de 2 m x 4 m. A partir de 15 heures de ce jour-là, un atelier gratuit pour les enfants sera mis en place avec la réalisation par les enfants d'une fresque de 1,50 m x 2 m.

Madame POURTIER fait remarquer que sa commission travaille actuellement sur la programmation de la saison culturelle 2011/2012.

Au niveau des groupes de travail de la Communauté de Communes Loire Semène, il a été émis l'idée d'un projet de création d'un espace muséal. Il a été décidé qu'il n'y aura de budget ni pour la communication, ni pour l'accueil d'artistes de renom.

Madame POURTIER signale que les journées de prévention routière sont reconduites cette année les 7 et 8 avril.

Personnel communal

Monsieur FRANÇON fait remarquer qu'un travail sur l'analyse des besoins (notamment avec le personnel des services administratifs) est en train d'être mené suite aux départs en retraite de certains de nos agents.

Un même travail d'analyse des besoins au niveau du personnel scolaire des deux sites a été effectué en présence de Madame Christine BONNEFOY et de Monsieur Willy BERTHASSON.

Dans le cadre de la commission « vie quotidienne et moyens » de la Communauté de Communes Loire Semène, Monsieur FRANÇON précise que les budgets ont été préparés et finalisés en insistant sur le maintien de l'entretien de la voirie et le nettoyage des fossés.

Monsieur le Maire donne un bref compte rendu de la venue du Sénateur GOUTEYRON sur la Commune. Cette rencontre était axée sur le commerce local. Monsieur le Sénateur a pris note des inquiétudes rencontrées par les petits commerçants du centre bourg (présence trop proche des circuits courts et présence d'abattage familial se transformant en abattage de masse sur notre commune).

Monsieur le Sénateur a également déclaré qu'il apporterait son soutien à la manifestation relative au Centenaire de la JGR à hauteur de 3500.00 €.

Monsieur le Maire a également sollicité le Sénateur GOUTEYRON pour une réserve parlementaire dans le but d'améliorer le projet de voirie Place de l'Eglise de Malmont.

Monsieur le Maire évoque des problèmes de sécurité tard dans la nuit les vendredis et samedis. Monsieur le Sous-Préfet a été prévenu de ces problèmes et prendra les mesures qui s'imposent. En attendant, des patrouilles de gendarmerie interviendront les week-end.

En ce qui concerne le stationnement anarchique sur notre Commune, aucune amélioration n'a été constatée depuis la parution d'un article dans la trame. Les forces de gendarmerie ont été prévenues et procéderont à une opération de prévention dans un premier temps et de répression ensuite.

13 - QUESTIONS DIVERSES

- **Procédure de reprise des concessions à l'état d'abandon au cimetière**

Monsieur le Maire signale que la Commune a constaté l'état d'abandon de plusieurs concessions. Chaque année, pendant trois ans, la Commune dresse un procès-verbal de constat d'abandon de concessions, en publiant également des avis dans la presse.

Si, à l'issue de trois ans, personne ne s'est présenté pour l'entretien de la concession, cette dernière est déclarée à l'état d'abandon. La concession peut alors être récupérée par la Commune qui peut procéder à des exhumations et remettre à la vente cette concession après délibération du Conseil Municipal. A ce jour, huit concessions sont concernées.

- **Souscription au Foyer Bon Séjour**

Monsieur GRANGER souhaite que l'on parle des chiffres annoncés dans la presse concernant les dons et les subventions d'Etat ou de réserves parlementaires pour les travaux de la Maison de Retraite.

Monsieur le Maire précise que suite à la demande conjointe du Président du Conseil d'Administration de la Maison de Retraite et à sa demande, l'Agence Régionale de Santé (A.R.S.) leur a allouée une subvention de 300 000.00 € pour permettre l'acquisition de matériel mobilier à l'intérieur de la nouvelle structure et ainsi d'autofinancer l'intégralité de leurs achats.

Concernant la procédure de souscription, Monsieur Le Maire rappelle que les chiffres ont effectivement été annoncés dans la presse et précise qu'il avait été convenu qu'aucun nom et qu'aucun montant ne soient divulgués.

Il indique aussi que ces dons et subventions permettront de faire baisser le prix de journée de 2.00 à 3.00 € par jour, ce qui n'est pas négligeable.

Monsieur GRANGER précise qu'« il est facile d'annoncer des gros chiffres, encore faudrait-il dire ce qu'il en est réellement ». Il estime en fait « que le don des saint-justaires est bien infime puisque plus de 100 000.00 € ont été donnés par cette seule personne ». Il souhaite encore mettre entre guillemets le terme « donner », en précisant que tout le monde comprendra.

Monsieur le Maire fait remarquer à Monsieur GRANGER qu'il le laisse maître de ses propos en précisant que la souscription a rapporté la somme annoncée et qu'il n'y a rien à y redire.

Monsieur GRANGER précise qu'il refuse de cautionner ces pratiques, sans toutefois remettre en cause le principe d'une souscription. Il souhaite que cela soit fait convenablement.

Monsieur le Maire invite Monsieur GRANGER à préciser le fonds de sa pensée en disant clairement les choses.

Monsieur GRANGER dit que les choses ne lui paraissent pas très claires et précise qu'il appartient aux membres du Conseil d'Administration de l'établissement représentant la municipalité de faire des rapports précis, en faisant remonter toutes les choses qui ne seraient pas conformes à l'éthique. Il précise qu'il entend le bruit dans la rue, « les sabots qui grondent ». Monsieur GRANGER précise enfin qu'il a pris la peine de vérifier auprès des intéressés des choses qui sont pour lui douteuses, mais il ne peut pas affirmer d'autres choses.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 23 h 30.

Frédéric GIRODET		Maryline MOUNIER	
Maguy FOULTIER		Joan MILLEVILLE	
Thierry DESOLME		Christelle FOURNIER	
Christine BONNEFOY		Bruno SABATIER	
Jacques ROUCHON		Pascal FAYARD	
Muriel DIGONNET		B.-Christian GRANGER	
Patrice FRANÇON		Stéphanie ADMARD	
Dominique POURTIER		Bernard ROUCHON	
Robert TOURNON		Eric VÉROT	
Céline TARDY		Emmanuèle JACOB	
Alain MONDON		Fabienne RICHARD	
Romain FOURNEL		Christine GOUYET	
M.-Françoise SOUBEYRAN		Jean-Paul FOURETS	
Pascale MONTCOUDIOL			